

sur le marché à l'égard des nouvelles obligations de conversion. Ces obligations ont été cotées presque continuellement à des prix plus élevés par la suite que les obligations de la victoire qui ont été laissées impayées aux mains de leurs détenteurs.

Le chef de l'opposition a déterré une chose qui est arrivée il y a trois ans, une grande initiative qu'il a fortement louée dans cette Chambre lorsqu'elle a été annoncée à l'été de 1958. Je lui étais extrêmement reconnaissant de la déclaration constructive qu'il avait faite à cette occasion; c'était une déclaration patriotique. C'est à peu près la dernière déclaration constructive que le chef de l'opposition a faite dans cette Chambre.

L'hon. M. Pearson: C'était avant que nous sachions comment le ministre allait gâter l'affaire.

L'hon. M. Fleming: Non. L'affaire n'a pas été gâtée. Ce fut un grand succès.

Le chef de l'opposition a parlé hier de spécialistes, mais il n'a pas pu en citer un seul. Il y a beaucoup de spécialistes dans ce domaine, des gens d'une autorité reconnue, qui ont fait l'éloge de cette initiative et qui, en divers pays, ont envié les grands et heureux résultats de cette entreprise au Canada.

L'hon. M. Pearson: Combien le ministre en a-t-il cité?

L'hon. M. Fleming: Lorsque le chef de l'opposition dit, comme il l'a fait hier, que la conversion du neuvième emprunt de la victoire a coûté des centaines de millions de dollars, il dit des absurdités. Pour faire l'emprunt de conversion, il fallait absolument que cet emprunt porte sur les cinq émissions d'obligations de la victoire. L'entreprise n'aurait pas été suffisante autrement; elle aurait été fragmentaire. De plus, elle n'aurait pas été juste, ni efficace, ni économique. Ce n'aurait été qu'une entreprise fragmentaire et fort coûteuse que de convertir seulement les deux premiers de ces cinq emprunts de la victoire. Bien plus, d'après ce qui est survenu plus tard sur le marché des obligations dans notre continent, par suite du fléchissement à New-York, si nous n'avions pas eu recours à cette conversion, les taux d'intérêt auraient monté d'une façon très marquée si nous avions attendu l'échéance pour rembourser ces obligations de la victoire, et le problème de la conversion se serait posé quand même. Ce fut alors de notre part une tentative prévoyante et courageuse faite en vue de répondre au problème; la décision a été très profitable au Canada et a facilité la gestion de la dette.

Permettez-moi de dire, après avoir cité des chiffres sur la période moyenne d'échéance

[L'hon. M. Fleming.]

de notre dette, ce qui s'est produit après l'emprunt de conversion. Tandis que l'échéance moyenne des titres détenus par le public en général, le 30 juin 1957, était de six ans et onze mois, cette période était passée, le 30 septembre 1958, à quatorze ans et neuf mois. Quant aux titres, directs et garantis, émis par le gouvernement du Canada,—en excluant les émissions hors-marché et les titres perpétuels,—les comparaisons s'établissent comme il suit. Le 30 juin 1957, la période moyenne d'échéance était de six ans et deux mois; le 30 septembre 1958, elle était de dix ans et six mois. Y a-t-il lieu de s'étonner que cette transaction importante ait suscité l'admiration d'autres pays qui enviaient la situation bien améliorée de la dette du Canada.

Le chef de l'opposition a abordé hier la question de la Caisse d'assurance-chômage et il a eu des propos très bizarres à ce sujet. Il a dit, en fait, qu'au moment de l'emprunt de conversion, non seulement le comité de placement, fonctionnant sous l'empire de la loi sur l'assurance-chômage, n'aurait-il pas dû convertir ces obligations, mais il aurait dû liquider presque toutes ses valeurs. Les bons du Trésor à 91 jours, voilà ce dont il a parlé. Il a dit que le comité aurait dû être bien plus prévoyant et savoir que la Caisse d'assurance-chômage devrait effectuer de forts paiements en espèces.

Il est bien malheureux que ces honorables représentants, lorsqu'ils occupaient le pouvoir, n'aient pas eu la prescience qu'ils voudraient voir chez ceux qui leur ont succédé. Le fait est que ce n'était pas la première fois que la Caisse n'avait pas de disponibilités. Cela ne constituait que le maintien de la ligne de conduite établie plusieurs années plus tôt sous le régime antérieur.

L'hon. M. Pearson: Mais la Caisse n'était pas saignée alors.

L'hon. M. Fleming: Pour que la Caisse obtienne des disponibilités représentant la moitié de son portefeuille, comme le chef de l'opposition l'a demandé hier, il aurait fallu prévoir que le chômage se maintiendrait à un degré élevé, ce qui n'aurait pas été facile à justifier, au cours de l'été de 1958, et qui aurait entraîné le sacrifice des intérêts sur des obligations que la Commission d'assurance-chômage avait décidé d'acquérir et de garder.

En fait, la Caisse a converti les obligations de la Victoire qu'elle détenait, mais elle n'a pas choisi de nouvelles obligations de la plus longue échéance; elle a choisi les échéances les plus courtes qu'elle pouvait prendre. Prétendre que la Caisse aurait dû vendre toutes ses obligations de la Victoire au moment